

APPEL À PROJETS À DESTINATION DES ASSOCIATIONS

Fêtes Jean de La Fontaine 2025

Les Fêtes Jean de La Fontaine représentent l'évènement phare de notre Ville chaque année. Pour que nous puissions tous célébrer notre poète, la Ville propose aux associations de participer aux festivités.

Qui est concerné ?

Toutes les associations musicales et d'exhibitions domiciliées ou œuvrant autour de Château-Thierry peuvent répondre à cet appel à projet.

Quels sont les critères de sélection du projet ?

Dans le cadre du défilé des Fêtes Jean de La Fontaine, prévu le dimanche 22 juin à 14h30, **la ville recherche des associations costumées en capacité de tenir une cadence régulière sans spectacle statique.**

Le nombre de place est limitée.

Les spectacles statiques pourront être présentés à l'issue du défilé, après passage du cortège.

Le choix des associations se fera selon la prestation proposée et selon le délai de réception.

Quelle participation financière ?

Chaque projet sélectionné sera accompagné par la Ville à hauteur de 200 € TTC, à réception d'une facture.

Comment faire une demande ?

Complétez la fiche projet de ce document. Cette fiche doit être retournée dûment complétée à la mairie de Château-Thierry,

Service Événementiel : evenementiel@ville-chateau-thierry.fr 03 23 84 87 06

Un comité de sélection composé par la Ville étudiera chaque proposition.

Pour les propositions retenues, un contrat de prestation établira les modalités.

